

Le CCRC publie les résultats intermédiaires des inspections de 2023

TORONTO, le 12 octobre 2023 – Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), l’organisme de réglementation des cabinets comptables effectuant l’audit des sociétés ouvertes du Canada, a publié son [rapport intermédiaire public](#) sur ses évaluations de la qualité de l’audit en 2023. Ce rapport donne un aperçu des travaux d’évaluation de la qualité de l’audit que nous avons menés jusqu’à maintenant en 2023.

Les thèmes communs relevés dans les constatations découlant des inspections jusqu’à présent cette année sont les suivants :

- La détermination et l’évaluation par l’auditeur des risques d’inexactitudes importantes dans les états financiers, et plus particulièrement la façon dont la norme révisée est mise en œuvre.
- Les nombreuses constatations découlant d’inspection dans les audits de sociétés de services tierces pour effectuer des aspects importants de leurs activités commerciales.
- La pertinence des procédures d’audit lorsque des dénombrements périodiques sont effectués sur des systèmes d’inventaire permanent.
- La qualité de la documentation d’audit et l’efficacité de la supervision et de l’examen de l’équipe de mission.

Le rapport fournit également des renseignements sur les risques liés à la fraude, aux applications d’intelligence artificielle et au climat en lien avec l’audit, ainsi qu’une mise à jour sur nos divulgations publiques.

Des considérations générales pour les comités d’audit y sont également incluses alors que les préparatifs d’audit de fin d’exercice commencent. Le CCRC encourage les cabinets d’experts-comptables à fournir ce rapport aux comités d’audit de leurs émetteurs assujettis. Les comités d’audit peuvent discuter de ce rapport, de toute constatation propre à un dossier et de toute mesure corrective prise, le cas échéant, avec leur auditeur externe.

Renseignements sur la qualité de l’audit du CCRC : Les résultats des inspections provisoires de 2023 sont disponibles à www.cpab-ccrc.ca. Le CCRC publiera l’évaluation finale de ses inspections de dossiers prévues en mars 2024.

À propos du CCRC

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme indépendant de réglementation de l'audit du Canada chargé d'assurer la surveillance des cabinets comptables qui audient les émetteurs assujettis canadiens. Le CCRC fait la promotion d'une qualité d'audit durable grâce à une réglementation proactive, à des évaluations serrées de l'audit, au dialogue avec les parties prenantes nationales et internationales et à des idées pratiques pour informer les participants aux marchés financiers et contribuer à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière. Le CCRC a des bureaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Alexandra Galanis, directrice des communications

Conseil canadien sur la reddition de comptes

alexandra.galanis@cpab-ccrc.ca